

Jean-Pierre Sueur a été le premier intervenant dans le débat en séance publique au Sénat sur les projets de loi « rétablissant la confiance dans l'action publique » – également appelés « projets de loi de moralisation ». Il a d'abord souligné qu'il s'agissait du 31^e texte sur ces sujets du financement et de la transparence de la vie politique, depuis les premiers textes de Michel Rocard jusqu'à la dernière loi de 2013, dont il a été le rapporteur, qui a créé la Haute Autorité et déjà légiféré sur les conflits d'intérêt.

Rappelant qu'il y avait aujourd'hui 451 partis politiques recensés en France, il a défendu son amendement réformant les règles en vigueur afin de mettre fin à la prolifération de ces pseudo-partis "de commodité" permettant de recueillir quelques subsides.

Sur la « réserve parlementaire », Jean-Pierre Sueur s'est prononcé contre sa suppression à un moment où celle-ci est justement devenue équitable et totalement transparente. Il a craint que cela se traduise par une perte de revenus pour les petites communes et communes rurales et a exprimé sa vigilance à ce sujet.

S'agissant des collaborateurs parlementaires, il a regretté qu'il ne soit question d'eux dans le projet de loi qu'au sujet des « emplois familiaux », auxquels il est opposé. Il a donc défendu un amendement définissant leur fonction et prenant en compte le fait que la fin de leur contrat en cas de non-réélection du parlementaire pour lequel ils travaillent puisse être qualifiée de « licenciement économique ».

Il a également défendu la fiscalisation des indemnités de fonction des parlementaires.

Il a terminé en évoquant l'honnêteté et le dévouement de la plupart des 550 000 élus que compte notre pays.

L'intervention de Jean-Pierre Sueur a été applaudie sur tous les bancs.